



Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Ces quelques lignes nous permettent de rappeler quelques règles, afin de bien vivre ensemble, de nous respecter les uns les autres, de faciliter et d'apprécier les services mis à disposition par votre commune.

Outre les informations officielles, vous trouverez des informations, des actualités et un agenda.

Nous vous remercions de votre attention et nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous souhaitons un bel automne.

Votre Municipalité

Election complémentaire à la Municipalité

La Municipalité a le plaisir d'informer la population que Madame Aline Pourcelot, actuellement secrétaire du Conseil général, a été nommée Municipale tacitement le 14.10.2024. En effet, Madame Pourcelot a été la seule citoyenne de Chêne-Pâquier a présenté sa candidature, ce dont nous la remercions chaleureusement. Il n'y aura donc pas d'élection à proprement parler lors de la prochaine échéance du 24.11.2024, et vous ne recevrez pas de matériel de vote à cet effet.

Son assermentation aura lieu lors du Conseil général du 9 décembre 2024. Elle prendra ses fonctions dès le 1^{er} janvier 2025 en remplacement de Monsieur Didier Grize, démissionnaire.

Nous présentons à Madame Aline Pourcelot toutes nos félicitations pour cette élection !

Votre village a besoin de vous ! Offre d'emploi

En raison de son élection à la Municipalité, il y a lieu de remplacer Mme Aline Pourcelot dans son rôle de secrétaire du Conseil général. Cette fonction est très importante, cependant peu chronophage. Elle permet de découvrir un autre aspect de la vie de la commune et de s'investir pour le bien de tous. Si vous êtes intéressé.e, n'hésitez pas à approcher Monsieur Philippe Pochon, Président du Conseil général, qui se fera un plaisir de vous renseigner (ph.pochon@bluewin.ch ou 079 815 79 48)

Interdiction d'utiliser certaines plantes exotiques envahissantes

Depuis le 1^{er} septembre 2024, la plantation de lauriers-cerises (souvent appelés « laurèles ») et d'autres plantes exotiques telles que le Buddleia (« arbre à papillons »), le Bambou du Japon ou le Palmier-chanvre par exemple a été formellement interdite en Suisse. Ces plantes font désormais partie de la liste des organismes exotiques envahissants dont la mise en circulation dans l'environnement est interdite. **Les plantes déjà présentes dans les jardins ne tombent pas sous le coup de l'interdiction.**

Le but de cette interdiction vise à empêcher l'apparition et la propagation de nouvelles plantes problématiques, objectif qui figure par ailleurs dans la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes. La liste complète des plantes envahissantes se trouve dans l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE.

Toutes les informations utiles et l'ODE sont téléchargeables sur ce lien :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-100244.html>



Liste de diffusion WhatsApp pour transmission d'informations officielles importantes

La Municipalité vous propose de vous inscrire à une liste de diffusion qui sera alimentée uniquement par elle-même et qui permettra la diffusion d'informations importantes/urgentes ne pouvant attendre la publication du prochain tout-ménage.

La Municipalité attire votre attention sur le fait que cette liste de diffusion, comme toutes les listes de diffusion WhatsApp, ne permet pas de cacher les numéros de téléphone, ni l'identité des membres de la liste.

Pour vous inscrire à cette liste, merci de transmettre par mail votre numéro de téléphone à notre secrétaire communale à l'adresse suivante : greffe@chene-paquier.ch d'ici au **29 novembre prochain**.

Fibre optique au village – Swisscom – Circet



Swisscom a informé la Municipalité de son intention d'étendre son réseau fibre optique à Chêne-Pâquier jusque dans les habitations d'ici le printemps 2027. Swisscom a mandaté l'entreprise CIRCET pour gérer son projet d'installation de la fibre optique au village. Toutes et tous les propriétaires seront contactés prochainement par écrit. CIRCET les rencontrera par la suite.

La Municipalité vous remercie de leur réserver un bon accueil.

Le SDIS régional Nord vaudois recrute

Les sapeurs-pompiers ont besoin de vous !

L'année dernière, les sapeurs-pompiers volontaires du Service de défense incendie et secours (SDIS) régional du Nord vaudois ont été mobilisés à 615 reprises. Ils se sont mis à disposition de la population, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour lui porter assistance lors d'incendies, d'accidents et même d'inondations dévastatrices. Leur présence et leur efficacité ont fait la différence, sauvant des vies et protégeant notre patrimoine.

Envie de passer à l'action ?

Devenez sapeur-pompier volontaire !

- Vous avez entre 18 et 50 ans ?
- Votre condition physique est bonne ?
- Vous êtes disponible et motivé.e ?



Alors la prochaine étape, c'est la soirée d'information qui aura lieu le **7 novembre 2024 à 19h00 à la caserne d'Yvonand, Chemin de la Petite-Amérique 2**.

Plus d'informations sur <https://www.sdisnv.ch/nous-rejoindre/>

Epuration



Nous vous remercions de trier correctement vos déchets. Ce qui doit finir à la poubelle/déchetterie et **NON DANS LES TOILETTES** : lingettes, cotons démaquillants, coton-tiges, serviettes hygiéniques, médicaments, déchets de cuisine, huiles et graisses, litières d'animaux, entre autres.

La présence de ces déchets est encore trop souvent constatée dans les eaux usées !



Déchetterie



Collecte porte-à-porte des biodéchets :

Du **28 octobre 2024 jusqu'au 21 mars 2025**, la collecte passera à un rythme **bimensuel** en raison de la forte diminution des quantités en cette période de l'année, et se fera les semaines **paires (44, 46, 48, 50, 52, 02, 04, 06, 08, 10 et 12)**. Dès le 24 mars 2025, la collecte reviendra à un rythme hebdomadaire.



Collecte itinérante des déchets spéciaux ménagers :

4 avril et 4 septembre 2025, entre 17h00 et 18h30, devant la déchetterie à Molondin.

Peste porcine



La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires informe que la situation concernant le risque de peste porcine africaine évolue. De nombreux foyers sont actifs en Europe, le plus proche de la Suisse se trouve désormais à 60 km de la frontière. L'irruption naturelle de la maladie au Tessin (via les sangliers) est très probable dans les 12 à 18 mois. L'apparition d'un foyer via l'activité humaine peut accélérer l'introduction de la maladie, par exemple par l'importation de denrées alimentaires infectées, et ce sur tout le territoire suisse.

Jeter les restes de repas uniquement dans des poubelles. Protéger les sangliers du danger de la peste porcine. Ceci est aussi valable sur les places de pique-nique et aires de repos.

Police – Conseils de sécurité



Visibilité

A l'aube, au crépuscule et de nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. C'est pourquoi les personnes habillées de vêtements sombres et les moyens de locomotion douce sans éclairage ou munis d'un éclairage insuffisant ne sont souvent pas vus à temps. Si vous portez des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants, vous serez perceptible à une distance de 140 mètres. Pour plus de conseils, consultez le <https://votrepolice.ch>.

Téléthon 2024

Le détachement d'appui des sapeurs-pompiers volontaires de Chavannes-le-Chêne se mobilise pour la première fois pour la journée du Téléthon qui se tiendra le **7 décembre 2024**. Afin de pouvoir passer un moment convivial avec la population et ainsi soutenir cette action, des haltes seront prévues dans les différents villages du secteur, notamment :

10h30 - 12h00 Place du collège de Molondin pour les villages de Chêne-Pâquier, Démoret et Molondin
Au programme : soupe à la courge, pain et fromage, thé et vin chaud !



Agenda

Dimanche 24 novembre	Votations fédérales
Dimanche 24 novembre dès 14 heures	Inauguration de la place de jeux
Lundi 9 décembre à 20h15	Conseil général
Samedi 14 décembre dès 14 heures	Père Noël au village. Informations suivront
Mardi 24 décembre à 22h30	Veillée de Noël au Temple
Mercredi 1^{er} janvier dès 11 heures	Traditionnel apéritif du 1^{er} de l'An

Pensez à consulter notre site <https://www.chene-paquier.ch>

